



Déclaration des élus et représentants **FO** au CSE Central sur le projet de fusion par voie d'absorption de SYRLINKS par SAFRAN DATA SYSTEMS

Ce projet de fusion de la société Syrlinks dans la société Safran Data Systems s'inscrit dans une suite logique et naturelle d'un point de vue stratégique et industriel.

En effet, pour notre société, positionnée comme équipementier dans le spatial et dont la stratégie repose notamment sur l'innovation technologique, cela fait sens de regrouper sous un même toit, au sein de la Global Business Unit Espace, la société Syrlinks et Safran Data Systems. La première étant spécialisée dans les systèmes de communication embarqués pour satellites et la seconde reconnue mondialement dans le développement de stations terrestres pour les communications spatiales. Cet ensemble va consolider la maîtrise de la chaîne de communication sol et bord.

Ainsi au 1^{er} janvier 2025, le site de Cesson-Sévigné deviendrait un quatrième établissement de Safran Data Systems et les 180 collègues de Syrlinks seraient salariés de Safran Data Systems.

En séance, **vous nous avez apporté des garanties concernant le maintien de la totalité des postes des 30 collègues de Syrlinks, comme ceux des collègues de Safran Data Systems**, exerçant les métiers transverses et fonctions support dans la nouvelle organisation cible.

Nous vous avons également partagé nos interrogations concernant le devenir des salariés de Syrlinks travaillant au sein de l'unité Temps-Fréquence sur les systèmes de radionavigation. Ils travaillent au quotidien principalement avec les collègues d'Oroliia de la BU One PNT à Guidel ou en Suisse. La diversité des activités de Syrlinks a contribué à sa performance technologique et à sa pérennité industrielle, nous attirons votre attention sur la crainte de salariés de Syrlinks redoutant une éventuelle découpe future.

Sur le volet social du projet, nous enjoignons les directions des deux sociétés à conclure un accord anticipé de substitution avant même le transfert des contrats de travail et au pire avant l'expiration du délai de survie de 15 mois des accords collectifs. **Ceci afin que nos collègues de Syrlinks bénéficient au plus vite de sérénité à travers une intégration rapide au meilleur niveau social.** A cet effet, dans le cadre de l'harmonisation des statuts collectifs, **nous appuyons leur demande de bénéficier d'un véritable 13^{ème} mois de salaire** et non de baisser leur revenu mensuel actuel pour répartir la rémunération sur 13 mois.

En conclusion, après avoir consulté des collègues de Syrlinks, considérant que ce projet de fusion dans Safran Data Systems s'inscrit dans une réelle stratégie de développement de nos activités dans le spatial, **qu'elle n'aura pas d'impact négatif ni sur les emplois ni sur les conditions de travail**, la délégation **FO** remet un avis positif sur ce projet de fusion.

Le 17 juillet 2024
Les élus et les représentants **FO** au CSEC